

# Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 10.07.2023

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Code du produit: SF10285

### Identification du produit :

Nom commercial

Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Usage

Agent de nettoyage, acide (Produits de nettoyage pour voitures)

### Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Inveritas GmbH

Ragazerstrasse 17

CH-7303 Mastrils

Tel: 078 663 14 33

info@inveritas.ch

### Numéro d'urgence national :

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

### Informations pour les utilisateurs concernant :

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

###### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

###### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. À conserver au frais et au sec.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Emballages métalliques

###### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Base, Comburant, Peroxydes. Métaux

###### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

Durée de stockage maximale 12 mois

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage, acide (Produits de nettoyage pour voitures)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
7647-01-0	Acide chlorhydrique	2	3		VME 8 h	
		4	6		VLE courte durée	
7664-38-2	Acide phosphorique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	4		VLE courte durée	
7446-09-5	Dioxyde de soufre	0,5	1,3		VME 8 h	
		1	2,7		VLE courte durée	
107-21-1	Éthylèneglycol	10	26		VME 8 h	
		20	52		VLE courte durée	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,92 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,73 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1	éthylène-glycol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	35 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	53 mg/kg p.c./jour
7647-01-0	acide chlorhydrique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	8 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
107-21-1	éthylène-glycol	
Eau douce		10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		37 mg/kg
Sédiment marin		3,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199,5 mg/l
Sol		1,53 mg/kg
7647-01-0 acide chlorhydrique		
Eau douce		0,036 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,045 mg/l
Eau de mer		0,036 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,036 mg/l
85536-14-7 Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.		
Eau douce		0,268 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0167 mg/l
Eau de mer		0,0268 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		6,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,43 mg/l
Sol		35 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

#### Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

acide phosphonique; acide orthophosphorique

acide chlorhydrique

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

UFI: AYAF-MY8V-GF9R-HP8K

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage, acide (Produits de nettoyage pour voitures)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: ServFaces GmbH  
Rue: Breitscheidstr. 78  
Lieu: D-01237 Dresden  
Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Interlocuteur: Jörg Reents Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Internet: www.servfaces.de  
Service responsable: Giftinformationszentrum Mainz / 24h Deutsch & Englisch

**Fournisseur**

Société: Inveritas GmbH  
Rue: Ragazerstrasse 17  
Lieu: CH-7303 Mastrils  
Téléphone: 0041 78 663 14 33  
e-mail: info@inveritas.ch  
Service responsable: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acide phosphonique; acide orthophosphorique  
Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)  
acide chlorhydrique  
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.

**Mention** Danger**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 2 de 15

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Caractérisation chimique  
 en solution aqueuse

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique			10 - < 15 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318			
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)			5 - < 10 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
107-21-1	éthylène-glycol			5 - < 10 %
	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
7647-01-0	acide chlorhydrique			1 - < 5 %
	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.			1 - < 5 %
	287-494-3		01-2119490234-40	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 3 de 15

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7664-38-2	231-633-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique	10 - < 15 %
		dermique: DL50 = 2740 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Dam. 1; H318: >= 25 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25	
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10	
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = 3500 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
7647-01-0	231-595-7	acide chlorhydrique	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 10 - 100	
85536-14-7	287-494-3	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1470 mg/kg	

## Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5 % - &lt; 15 % phosphates, 5 % - &lt; 15 % agents de surface non-ioniques, &lt; 5 % agents de surface anioniques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 4 de 15

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique (Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes de soufre, Composés phosphoriques)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. À conserver au frais et au sec.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Emballages métalliques

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Base, Comburant, Peroxydes. Métaux



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 5 de 15

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: 10 - 25 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

Durée de stockage maximale 12 mois

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de nettoyage, acide (Produits de nettoyage pour voitures)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
7647-01-0	Acide chlorhydrique	2	3		VME 8 h	
		4	6		VLE courte durée	
7664-38-2	Acide phosphorique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	4		VLE courte durée	
7446-09-5	Dioxyde de soufre	0,5	1,3		VME 8 h	
		1	2,7		VLE courte durée	
107-21-1	Ethylèneglycol	10	26		VME 8 h	
		20	52		VLE courte durée	

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 6 de 15

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,92 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,73 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1	éthylène-glycol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	35 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	53 mg/kg p.c./jour
7647-01-0	acide chlorhydrique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 7 de 15

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
107-21-1	éthylène-glycol		
Eau douce			10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			10 mg/l
Eau de mer			1 mg/l
Sédiment d'eau douce			37 mg/kg
Sédiment marin			3,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			199,5 mg/l
Sol			1,53 mg/kg
7647-01-0	acide chlorhydrique		
Eau douce			0,036 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,045 mg/l
Eau de mer			0,036 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			0,036 mg/l
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.		
Eau douce			0,268 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,0167 mg/l
Eau de mer			0,0268 mg/l
Sédiment d'eau douce			8,1 mg/kg
Sédiment marin			6,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			3,43 mg/l
Sol			35 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 8 de 15

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	rose	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 100 °C
Inflammabilité:		non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 100 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		0,8
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

##### Information supplémentaire

Seuil olfactif: non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Comburant. Métaux (Formation de: Hydrogène)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 9 de 15

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Comburant, Peroxydes. Métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique (Chlorure d'hydrogène (HCl), Oxydes de soufre, Composés phosphoriques)

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique				
	orale	DL50 1530 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 2740 mg/kg	Lapin	Producteur	
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Ratte	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	
107-21-1	éthylène-glycol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 3500 mg/kg	Souris	Producteur	
7647-01-0	acide chlorhydrique				
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur	
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.				
	orale	DL50 1470 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 402

##### Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 10 de 15

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	acide phosphonique; acide orthophosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 1000 mg/l)	3 h	Boue activée	Producteur	
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 - 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 10 - 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10 - 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10000 mg/l	96 h	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 6500 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 15380 mg/l	7 d	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité pour les algues	NOEC 100 mg/l	3 d	Algae	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 8590 mg/l	7 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 225 mg/l)	0,5 h	Boue activée	Producteur	OECD 209
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 47,3 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,63 mg/l	196 d	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 500 - 723 mg/l)	3 h	Toxicité sur les microorganismes	Producteur	

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 11 de 15

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated (>= 2,5 EO)				
	OCDE 301B (aérobie.)	> 60 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 311	> 60 %	60	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
107-21-1	éthylène-glycol				
	Biodégradation	> 99 %	21	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	diminution du COD	96 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	- 1,36
7647-01-0	acide chlorhydrique	0,53
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	2,2

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
85536-14-7	Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	2 - 1000 l/kg		OCDE 305E

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 12 de 15

prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1760**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphonique; acide  
**transport de l'ONU:** orthophosphorique / acide chlorhydrique)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C9

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les

tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1760**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphonique; acide  
**transport de l'ONU:** orthophosphorique / acide chlorhydrique)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C9

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1760**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID / HYDROCHLORIC  
**transport de l'ONU:** ACID)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 13 de 15



Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-A, S-B  
 Groupe de ségrégation: acides

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1760  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID / HYDROCHLORIC ACID)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
 Passenger LQ: Y840  
 Quantité exceptée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Substances corrosives non combustibles (liquide)

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Législation nationale**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 14 de 15

**Limitation d'emploi:**

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

acide phosphonique; acide orthophosphorique  
acide chlorhydrique

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acid Wheel Cleaner // AWC-S3010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10285

Page 15 de 15

H412 d'une exposition prolongée.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*